



BULLETIN D'INSCRIPTION - STAGES PIANO CANTABILE

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : -----

PRÉNOM : -----

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : -----

NATIONALITÉ : -----

SEXE : -----

ADRESSE : -----

VILLE : -----

CODE POSTAL : -----

PAYS : -----

TÉLÉPHONE : -----

MOBILE : -----

COURRIEL : -----

STAGE CHOISI (dates proposées sur le site) :

ÉTUDES MUSICALES

Principaux établissements (*préciser les diplômes obtenus*) : -----

Principaux professeurs (*préciser l'année et l'établissement*) : -----

Concours nationaux ou internationaux (*prix obtenus, préciser l'année*) : -----

RÉPERTOIRE QUE VOUS SOUHAITEZ PRÉSENTER :

- Merci de remplir ce document, de le signer et de le faire parvenir à l'adresse ci-dessous, accompagné d'un chèque de 150 € à l'ordre de "PIANO CANTABILE"
- Ces arrhes de 150 € ne sont pas remboursables en cas d'annulation du participant. En revanche, si "PIANO CANTABILE" devait annuler le stage, cette somme serait remboursée.
- Le coût total étant de 500 €, le solde de 350 € sera à régler le premier jour du stage. Ce coût n'inclut pas l'hébergement. Pour réserver celui-ci, nous contacter.

Je soussigné(e) -----

déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et en accepte les clauses.

Fait le :

À :

Signature :

Formation Piano Cantabile

350 impasse du Baou 13400 Aubagne

Tél. : +33 (0)4 42 84 02 36

Courriel : pianocantabile@orange.fr

Site Internet : www.pianocantabileformation.org

CONDITIONS GENERALES

En cas de désistement du stagiaire, (sauf pour raison de force majeure), l'association PIANO CANTABILE ne remboursera aucune des sommes versées, et ne reportera pas le stage à une autre session. L'association PIANO CANTABILE se réserve le droit d'annuler un stage, elle restituera les sommes versées à l'exclusion de toutes autres indemnités.

En cas d'absence(s) du stagiaire au(x) cours, l'association PIANO CANTABILE ne proposera aucun remboursement et aucun report de cours.

L'ensemble des participants est tenu de respecter les lieux d'accueil et les matériels mis à leur disposition.

Tous les vols, dégâts, déprédations, seront facturés soit aux stagiaires eux-mêmes, soit à leurs représentants légaux.

Tous les stagiaires s'engagent à respecter la tranquillité des lieux et ne doivent en aucun cas avoir des activités qui puissent nuire au voisinage, en particulier entre 22h et 8h du matin.

Tout manquement aux règles précédentes entraînera l'exclusion immédiate du stage, sans aucun remboursement et ceci sans préjuger d'éventuelles poursuites.

Il est fortement conseillé aux stagiaires d'être couvert par une assurance responsabilité civile. Les organisateurs de ces stages déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'instruments ou d'objets personnels.